

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE570

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 5

Au début de l'alinéa 155, substituer aux mots :

« Les dispositions du présent article sont applicables »,

les mots :

« Le présent article est applicable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.